III. PRINCIPALES MARQUES PARTICULIÈRES

Sg. cic l de 1-h b1 fr

Signatures:

579

[redacted] Gabriel

Fils de Alexandre [redacted]
et de Augustine [redacted]
né à Marseille le 29 Mars 1899
demeurant y profession d Ajusteur
marié veuf ou célibataire
Degré d'instruction Lit et écrit
Religion déclarée Cath

SIGNALEMENT

I. Renseignements anthropométriques.	
Taille 1m,	57.8
Envergure 1m,	64
Buste 0m,	87.2
Tête – Longueur	18.0
Tête – Largeur	15.3
Oreille droite – Longueur	6.7
Oreille droite – Largeur	13.5
Longueurs – Pied g.	25.5
Longueurs – Médius g.	11.2
Longueurs – Auriculaire	8.7
Longueurs – Coudée g.	41.8

II. Renseignements descriptifs.	
Couleur – Yeux	7 r marr m
Couleur – Barbe	chât f
Couleur – Cheveux	noir
Front – Inclinaison	i
Front – Hauteur	m
Front – Largeur	p
Nez – Racine	p
Nez – Dos	r
Nez – Base	r(?)
Nez – Dimons	m (g) m

Traits caractéristiques: zygomes écartés

III. PRINCIPALES MARQUES PARTICULIÈRES

Sg. cic op de 1.5/05 b f p.t 6 src o

1 casquette grise
1 chemise couleur
1 gilet gris bleu
1 veste
1 pantalon
1 pantalon grisé gris
1 p. bottines à lacets
1 cravate
1 p. brodequins
m
Mauvais

Ce jourd'hui 21 Mai 1917 s'est présenté au greffe de la maison d'arrêt d Avignon le sieur Nel gendarme à la résidence de Marseille porteur d'un ordre délivré par M. le Juge d'Instruction sous la date du dix Mai 1917 en vertu duquel il m'a été fait la remise de la personne du nommé [redacted] Gabriel prévenu de Homicide Volontaire ainsi que le constate l'acte qui m'a été présenté et dont la transcription se trouve ci-contre.

Le dit [redacted] ayant été laissé à ma garde, j'ai dressé le présent acte d'écrou que le sieur Nel a signé avec moi après avoir reçu décharge.

Signatures:

M. Juge d'Instruction près le tribunal de première instance d Avignon

Mandons et ordonnons de déposer à la maison d'arrêt de cette ville le Nr [redacted] Gabriel d'un mandat d'arrêt du Juge d'Instruction du dix Mai 1917 inculpé Homicide Volontaire

Enjoignons et arrêté à Marseille le 12 Mai 1917

Fait à Avignon le 10 Mai 1917
Signé: Breyton

Par
en date du
l nommé
âgé de
né à
arrondissement d
département d
demeurant à
profession d
déclaré coupable d

a été condamné à la peine d

en vertu d article
L dit a commencé à subir sa peine le
jour

Signé:

Certifié conforme par le soussigné, gardien-chef de la maison,

9 juillet 1917

Les mêmes

Passé à la maison d
(voir le nº du registre de cette maison)

L'écrou ci-contre a été radié le

par
soussigné en vertu de

transféré à Carpentras pour comparaître devant les assises.

Le chef d'escorte

poiy de beauté à 1 c gl 07 bc

Signatures: Morin J. Pamalle

G[redacted], Félix Michel

Fil de Louis, [redacted]

et de Léontine, [redacted]

né a Marseille le 8 avril 1900

demeurant / profession de cocher

~~marié~~ ~~veuf~~ ou célibataire

Degré d'instruction Lire & écrire

Religion déclarée catholique

SIGNALEMENT

I. Renseignements anthropométriques.		II. Renseignements descriptifs.	
Taille 1m,	61.1	COULEUR — Yeux	~~chât~~ 5 r marron cl
Envergure 1m,	61	Barbe	chât m
Buste 0m,	85.2	Cheveux	9
TÊTE — Longueur	18.5	FRONT — Inclinaison	f
Largeur	15.2	Hauteur	p
OREILLE droite — Longueur	13.7	Largeur	p
Largeur	6.1	NEZ — Racine	p
LONGUEURS — Pied g.	25.4	Dos r	Base rlpé
Médius g.	11.6	Dimons	g g p
Auriculaire	8.9	Traits caractéristiques	
Coudée g.	43.5		

576

III. PRINCIPALES MARQUES PARTICULIÈRES

Cic. S. de 1,5 br gl 8 ccl 07

1 chemise couleur bleu
1 veste drap bleu
1 pantalon bleu
1 bonnet de police
1 brodequin
effets de militaire
55 cachi

Bon

Ce jourd'hui 15 Mai 1917 s'est présenté au greffe de la maison d'arrêt d'Avignon le sieur David gend à la résidence d'Orange porteur d'un ordre délivré par M le Juge d'instruction sous la date du onze mai 1917 en vertu duquel il m'a été fait la remise de la personne du nommé G[redacted] Félix prévenu d'homicide volontaire ainsi que le constate l'acte qui m'a été présenté et dont la transcription se trouve ci-contre.

Le dit [redacted] ayant été laissé à ma garde, j'ai dressé le présent acte d'écrou que le sieur David a signé avec moi après avoir reçu décharge.

Signatures: Morin David

M. Juge d'instruction près le tribunal de première instance d'Avignon

Mandons et ordonnons de déposer à la maison d'arrêt de cette ville le Né [redacted] Félix, avec un mandat d'arrêt de Juge d'instruction en date du onze mai 1917 inculpé homicide volontaire

Enjoignons et devons

Fait à Avignon, le 15 Mai

Signé: Bruyton

Morin

Par en date du l nommé âgé de né à arrondissement d département d demeurant à profession d déclaré coupable d a été condamné à la peine d en vertu d article L dit a commencé à subir sa peine le jour Signé: Certifié conforme par le soussigné, gardien-chef de la maison,					Passé à la maison d (voir le nº du registre de cette maison) L'écrou ci-contre a été radié le par soussigné en vertu de
	"	"	9 juillet 1917	Les mêmes	transféré à Carpentras pour comparaître devant les assises. Le chef d'escorte [signature]

bic r de 0.8 pr u 2 c et arc gt Bcart of

578

D[redacted] Marie

Fille de ~~Célestin~~
et de Marguerite [redacted]
né a Marseille le 8 Décembre ~~1898~~ 1900
demeurant Marseille profession de Cuisinière
~~marié~~ ~~veu~~ ou célibataire
Degré d'instruction Lire & écrire
Religion déclarée Catholique

SIGNALEMENT

I. Renseignements anthropométriques.		*II. Renseignements descriptifs.*	
Taille 1m,	54.0	COULEUR — Yeux	
Envergure 1m,		Barbe	
Buste 0m,		Cheveux	
TÊTE — Longueur		FRONT — Inclinaison	
Largeur	12.7	Hauteur	
OREILLE droite — Longueur	6.3	Largeur	
Largeur		NEZ — Racine	
LONGUEURS — Pied g.		Dos / Base	
Médius g.	10.7	Dimons	
Auriculaire	8.4	*Traits caractéristiques*	
Coudée g.			

III. PRINCIPALES MARQUES PARTICULIÈRES
Sg. cic. l. d. 1-h. b1 fr

1 chemise blanche
1 tablier noir
1 manteau bleu marine
1 paire bas gris
souliers bas
échappe blanche

Bons

Ce jourd'hui 20 Mai 1917 s'est présenté au greffe de la maison d'arrêt d'Avignon le sieur Lescure gend. à la résidence de Marseille porteur d'un ordre délivré par M. le Juge d'Instruction sous la date du dix mai 1917 en vertu duquel il m'a été fait la remise de la personne de la nommée [redacted] Marie Jeanne prévenue de Homicide volontaire ainsi que le constate l'acte qui m'a été présenté et dont la transcription se trouve ci-contre.

La dite B[redacted] ayant été laissée à ma garde, j'ai dressé le présent acte d'écrou que le sieur Lescure a signé avec moi après avoir reçu décharge.

Signatures:
Bremond — Lescure

M. Juge d'Instruction près le tribunal de première instance d'Avignon

Mandons et ordonnons de déposer à la maison d'arrêt de cette ville la n[omm]ée [redacted] Marie Jeanne d'un mandat d'arrêt du Juge d'Instruction du dix mai 1917 inculpée Homicide volontaire

Avignon etc. etc.

Écrouée à Marseille le 12 Mai 1917

Fait à Avignon, le 10 Mai 1917
Signé: Breysson

Par en date du l nommé âgé de né a arrondissement d département d demeurant a profession d déclaré coupable d a été condamné à la peine d en vertu d article L dit a commencé à subir sa peine le jour *Signé :* Certifié conforme par le soussigné, gardien-chef de la maison.	"	"	9 Juillet 1917	Les mêmes	Passé à la maison d (voir le n° du registre de cette maison) L'écrou ci-contre a été radié le par soussigné en vertu de transférée à Carpentras pour comparaître devant les assises. Le chef d'escorte [signature]

NUMÉROS D'ORDRE 1	NOMS ET PRÉNOMS ÉTAT CIVIL ET SIGNALEMENT DES DÉTENUS 2	DESCRIPTION DES VÊTEMENTS DU DÉTENU à son arrivée. 3	ACTES DE REMISE DES DÉTENUS au gardien-chef. 4	TRANSCRIPTION DES MANDATS de dépôt et d'arrêt. 5	TRANSCRIPTION des JUGEMENTS OU ARRÊTS DE CONDAMNATION 6	DATE ET HEURE du commencement de la peine pour les condamnés à 30 jours et au-dessous. 7	ÉPOQUE ET HEURE auxquelles elle doit finir pour les condamnés à 30 jours et au-dessous. 8	DATE ET HEURE de la sortie pour les condamnés à 30 jours et au-dessous. 9	DESCRIPTION DES VÊTEMENTS du détenu à sa sortie. 10	CHANGEMENTS DE SITUATION DES DÉTENUS Causes de sortie. 11
580	[redacted], Charles Amédée Fils de Charles [redacted] et de Jeanne [redacted] né à Orange le 13 février 1897 demeurant Marseille profession de commissionnaire ~~marié veuf~~ ou célibataire Degré d'instruction Lit et écrit Religion déclarée Cath SIGNALEMENT *I. Renseignements anthropométriques.* Taille 1m, 74.5 Envergure 1m, 80 Buste 0m, 91.6 Tête: Longueur 18.9; Largeur 15.7 Oreille droite: Longueur 6.1; Largeur 3.4 [?] Longueurs: Pied g. 27.9; Médius g. 12.1; Auriculaire 9.5; Coudée g. 47.7 *II. Renseignements descriptifs.* Couleur: Yeux 2.3 j. v.; Barbe chât. c.; Cheveux n Front: Inclinaison f; Hauteur g; Largeur m Nez: Racine g; Dos r; Base h; Dimons m m m *Traits caractéristiques* [illegible] III. PRINCIPALES MARQUES PARTICULIÈRES [illegible]	1 casquette grise 1 chemise couleurs 1 veste noire 1 pantalon bleu 1 espadrilles blanches Médiocres	Ce jourd'hui 21 Mai 1917 s'est présenté au greffe de la maison d'arrêt d'Avignon le sieur Nel gend. à la résidence de Marseille porteur d'un ordre délivré par M. Juge d'Instruction sous la date du dix Mai 1917 en vertu duquel il m'a été fait la remise de la personne du nommé [redacted] Charles prévenu d'homicide volontaire ainsi que le constate l'acte qui m'a été présenté et dont la transcription se trouve ci-contre [redacted] Le dit [redacted] ayant été laissé à ma garde, j'ai dressé le présent acte d'écrou que le sieur Nel a signé avec moi après avoir reçu décharge. *Signatures:* [signatures]	M. Juge d'Instruction près le tribunal de première instance d'Avignon Mandons et ordonnons de déposer à la maison d'arrêt de cette ville le nommé [redacted] Charles Amédée d'un mandat d'arrêt du Juge d'Instruction du dix Mai 1917 inculpé Homicide Volontaire Enjoignons etc etc Écroué à Marseille le 12 Mai 1917 Fait à Avignon, le 10 Mai 1917 *Signé:* Breysson	Par en date du l nommé âgé de né à arrondissement d département d demeurant à profession d déclaré coupable d a été condamné à la peine d en vertu d article L dit a commencé à subir sa peine le jour *Signé:* Certifié conforme par le soussigné, gardien-chef de la maison.	"	"	9 juillet 1917	Les mêmes	Passé à la maison d (voir le n° du registre de cette maison) L'écrou ci-contre a été radié le par soussigné en vertu de transféré à Carpentras pour comparaître devant les assises. Le chef d'escorte, [signature]